

Titre à finalité professionnelle **AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ**

Présentation de la formation :

L'agent de sécurité a pour mission d'assurer la protection des personnes, des marchandises, des locaux, des équipements ou installations électriques d'une entreprise.

Objectif : Obtenir la qualification permettant de justifier de l'aptitude professionnelle pour l'obtention de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Prérequis : avoir une autorisation préalable du CNAPS mention « agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques ».

Public : Toute personne souhaitant devenir agent de prévention et de sécurité.

Compétences visées :

- ✓ Faire appliquer les règles de sécurité et le règlement du site
- ✓ Faire preuve de jugement
- ✓ Prévenir et désamorcer les conflits
- ✓ Rédiger des rapports, des procès-verbaux ou des comptes-rendus

Les moyens humains : Formateur-expert habilité par la branche sécurité.

Evaluation finale :

- ✓ Evaluation QCU sur les différents modules
- ✓ Mise en situation pratique

Recyclages : tous les 5 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**

<https://tonnerre-formation.com>

Le programme :

UV1 – Gestes élémentaires de premiers secours : 14h

UV2 – Environnement juridique : 21h

UV3 – Gestion des conflits : 14h

UV4 – Module stratégique : 8h

UV5 – Prévention des risques d'incendie : 7h

UV6 – Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7h

UV7 – Sensibilisation aux risques terroristes : 13h

UV8 – Module professionnel : 45h

UV9 – Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7h

UV10 – Surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7h

UV11 – Gestion des risques : 11h

UV12 – Module évènementiel spécifique : 7h

UV13 – Gestion des situations conflictuelles dégradées : 7h

UV 14 – Module industriel spécifique : 7h

Tronc commun : 41h – spécialité APS : 134h

Formation complète : 182h

Durée : 175 heures + 7h exam

Effectif : 12 personnes maximum